

République Française
Département : HAUTE-CORSE
Arrondissement : Corte
SORBO OCAGNANO - Commune

Séance du mardi 21 avril 2026

Délibération N° DE_017_2026

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
15	14	13
Date de la convocation : 14/04/2026		
Pour	Contre	Abstention
13	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt et un avril deux mille vingt-six, à 18 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Mairie de Sorbo Ocagnano), sous la présidence de Monsieur Philippe CHERICI.

Présents : Dominique ALBERTINI, Philippe CHERICI, Delphine BREHERET, Christian DESIDERI, Véronique FRANCESCHI épouse NEMESI, Antoine ALBERTINI, André GIAMARCHI, Annonciade PAOLI, Marie Josephe FRANCESCHI ÉPOUSE JOBIN, Philippe VINCENTI, André DESIDERI, Sandrine LOISEAU, Stéphanie BERNARDINI ÉPOUSE CICCOLI, Victoria DESIDERI

Représentés :

Absents et Excusés : Gérard ORSATELLI

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Madame Delphine BREHERET est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Approbation du compte financier unique du budget annexe SEA 2025

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT);

Vu la délibération n°MI_2021_5_2 du 15 juillet 2021 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP);

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025;

Vu le Compte Financier Unique 2025;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du

Date de transmission de l'acte: 23/04/2026
Date de réception de l'AR: 23/04/2026
02B-212002869-DE_017_2026-DE
A G E D I

DE_017_2026

comptable.

Considérant les éléments suivants :

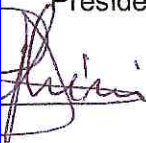
	Fonctionnement	Investissement	Ensemble			
Libellé	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	4869,77	0,00	0,00	102 850,19	4869,77	102 850,19
Opérations exercice	62 779,11	131 962,17	63 349,34	41 863,00	126 128,45	173 825,17
Total	67 648,88	131 962,17	63 349,34	144 713,19	130 998,22	276 675,36
Résultat de clôture		64 313,29		81 363,85		145 677,14
Restes à réaliser	39 840,00	0,00	44 405,00	0,00	84 245,00	-
Total cumulé	39 840,00	64 313,29	44 405,00	81 363,85	84 245,00	145 677,14
Résultat définitif		24 473,29	0,00	36 958,85		61 432,14

Dominique ALBERTINI, maire se retire et ne prend pas part au vote.

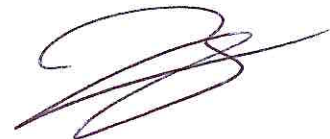
Le conseil municipal présidé par Philippe Cherici, 1^{er} adjoint, vote et arrête, délibérant sur le compte financier unique de l'exercice 2025, vote et arrête à l'unanimité les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus et décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Monsieur Philippe CHERICI
Président de séance



Madame Delphine BREHERET
Secrétaire de séance



Date de transmission de l'acte: 23/04/2026
Date de réception de l'AR: 23/04/2026
02B-212002869-DE_017_2026-DE

A G E D I

DE_017_2026